Babelle01 : Bonjour à toutes et tous

Par **Babelle01**, le **03/09/2008** à **11:30**

Je me présente à vous :
Isabelle 34 ans maman de deux garçons.
Créatrice d'entreprise et artiste.

Oui, comme vous le voyez je ne suis pas d'études sur le droit.
C'est pour quoi si je n'en ai pas l'autorisation je comprendrais que l'administrateur supprime mon compte. Je demande juste à être prévenue avant ! :)) Image not found or type unknown

Je ne présenterais pas mon cas ici, tant que je n'aurais pas reçu l'accord.

Je vous dit juste mes raisons:
Créer une entreprise cela demande du temps et de l'argent. Je ne prends pas de journée de congé.
Pour que vous compreniez que j'ai la tête sur les épaules, nous avons fais construire il y 1 an une maison, car les loyers augmentent et pas les salaires :P Image not found or type unknown
Mais même si on va trimer durant quelques années après l'inflation fera que cela va s'inverser. Et nous aurons un bien immobilier.

Le salaire de mon mari couvre juste les frais, et nous ne faisons aucun écart.
Mais il est juste supérieur pour avoir l'aide juridictionnelle. :(Image not found or type unknown

J'ai pris conseil auprès d'une association pour mon cas, et il s'avère difficile. Ce qui veut dire que les frais engagés ne seront pas recouvrés à la fin de la procédure.

Ce que j'ai besoin dans cette mésaventure c'est de sentir qu'ils reconnaissent leurs tords. :roll: Image not found or t
Que mes droits ils les ont bafoués. Et c'est la deuxième fois.

Que les dommages je sais qu'ils ne pourront pas atteindre ce que j'aurais dû avoir, c'est comme ça.

Etant devant au pied du mur, j'ai l'habitude de rechercher toutes sortes de solutions et j'ai pensé:" les étudiants en droit ! Cela ne serait-il pas possible de se faire aider par eux!? "

Mais ... c'est pas facile!

Alors ai_je le droit????

Y-a-t-il sur ce forum un ou une étudiante des environs!?
Un professeur qui voudrait se servir de mon cas comme travaux pratique?

Cela se fait-il?
Je suis pour l'entre-aide, ce serait le cas.

Voilà je vous laisse la parole.
:)

Merci de m'avoir lu. Image not found or type unknown

Par **pipou**, le **03/09/2008** à **12:02**
;-)

Bienvenue à toi Image not found or type unknown
:P

Je suppose que certains étudiants plus sages que moi sauront te conseiller ! Image not found or type unknown

[i:17dqwtpa](je te conseille d'expliquer ton problème en détails dans la partie "Droit Civil" s'il s'agit bien d'un problème "personnel", ou "Droit des Affaires" si cela concerne ton entreprise, car apparemment tout le monde ne lit pas les présentations !)[/i:17dqwtpa]
;-)

Bonne Journée ! Image not found or type unknown

Par **Babelle01**, le **03/09/2008** à **12:07**
:oops:

Oui mais cela est-il autorisé par le forum? Image not found or type unknown

Cela concerne le droit civil.

Par **pipou**, le **03/09/2008** à **12:33**

Mais voui ! Puisqu'il y a déjà des gens qui viennent poster leur petits soucis ici

Par **Morsula**, le **03/09/2008** à **12:37**

Bienvenue !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Babelle01**, le **03/09/2008** à **12:43**

QOh super !!
:))

Image not found or type unknown

MERCI ! [img:3e8sr51s]http://www.futea-lafurette.com/images/rub21/calb426furet_champagne_bisous_gif.gif[/img:3e8sr51s]

Par **deydey**, le **03/09/2008** à **12:49**

Bienvenue à toi!

Par **jeeecy**, le **04/09/2008** à **07:16**

Bienvenue

Par **Babelle01**, le **04/09/2008** à **09:03**

:)

Merci Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **04/09/2008** à **20:25**

:!:

Bienvenue parmi nous Image not found or type unknown

A partir du moment où vous savez que nous sommes en majorité des étudiants et que nous ne pouvons vous donner que des conseils pas de problème, expliquez nous votre cas et nous

:wink:

tenterons de vous aider Image not found or type unknown

Par **fan**, le **04/09/2008** à **20:26**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:)

Bienvenue sur le forum, Isabelle. Image not found or type unknown

Par **Babelle01**, le **04/09/2008** à **23:14**

:wink:

Oui , oui ne t'inquiète pas Image not found or type unknown

C'est déjà beaucoup pour moi !

Par **Yann**, le **05/09/2008** à **07:30**

[img:1u275mcy]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Messages/bonjour-888.gif[/img:1u275mcy]

Par **nicomando**, le **08/09/2008** à **10:27**

bienvenu parmi nous

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés